

BRIEFING JUGES - BADGES 2017

LECTURE DE LA FEUILLE D'IMPOSE 1^{ER} - 5^{EME} DEGRE

Paragraphe coté : en gras souligné : valeur de la difficulté exigée

- **Elément reconnu :**

Valeur de l'élément en **D** + fautes générales et fautes d'exigences techniques sur la note **E**.

- **Elément tenté :**

Perte de la valeur de l'élément en **D** + fautes générales sur la note **E**

- **Elément non exécuté ou aidé :**

Perte de la valeur de l'élément en **D** et - 3 points sur la note **E** (1 seule fois par paragraphe).

Lorsque ces 3 points sont à retirer, les juges doivent avertir aussitôt le Responsable des Juges.

Pour la reconnaissance des éléments, se référer au tableau « éléments tentés et éléments reconnus ».

Pénalité de 0.10 pt pour faute de texte sur la note E (exemple : la position des bras ne correspond pas au texte) et pour chaque tiret non exécuté en totalité ou partiellement

Paragraphe non coté :

- **Paragraphe avec un intitulé :**

- 0.80 pt sur la note **E** pour l'élément principal oublié

- 0.10 pt sur la note **E** pour tout tiret oublié.

Attention si le paragraphe entier est oublié, il n'y a **pas cumul** entre l'oubli de l'élément principal et les tirets non exécutés, la gymnaste perd au maximum 0.80pt.

- **Paragraphe intitulé « chorégraphie » :**

- 0.10 pt sur la note **E** pour chaque tiret non exécuté avec un maximum de 0.80 pt..

Paragraphe coté ou non coté :

Pour toute exigence technique non respectée - 0.30 pt sur la note **E (sauf cas particuliers)**

(Colonne de droite dans les pages des mouvements)

CHUTE

Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) SANS PENALITE POUR ELEMENT SUPPLEMENTAIRE même si les juges ont reconnu la première exécution.

- **Chute après l'exécution de l'élément :**

Note **D** élément comptabilisé

Note **E** -1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution

- **Chute pendant l'exécution de l'élément :**

- **Sans reprise :**

Note **D** perte de la valeur de l'élément

Note **E** -1.00 pt pour chute + les fautes d'exécution

- **Avec reprise :**

Note **D** élément comptabilisé

Note **E** -1.00 pt pour chute + les fautes de la 2^{ème} exécution

- **En cas de plusieurs tentatives :**

Toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes du dernier élément exécuté.

Attention : une gym chute, remonte sur la poutre, rechute, remonte et recommence seulement la suite de son mouvement : une seule chute est comptabilisée.

L'exercice recommence après le 1^{er} mouvement de la gymnaste.

En Poussines et Jeunes Poussines, les arrêts ou chutes entre les paragraphes ne doivent pas être pénalisés pour les trois premiers degrés.

CALCUL DE LA NOTE FINALE

- **Note D :**

Valeur des éléments, variable suivant le degré de 4 à 10 points.

- **Note E :**

Déductions des fautes générales et techniques exprimées en centièmes

(on arrondit à 0,05 – ex. 8,25)

- **Note finale :**

Note D + la moyenne des notes E des 2 juges

Important :

Faire la moyenne des notes E et seulement après additionner à la note D

Dans tous les cas, **la note D est acquise à la gym** même si la note E est en négatif (cette dernière restera à 0).

ORDRE DES ELEMENTS

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré,

Les monitrices ont le droit **d'INDIQUER** (MAIS PAS DE MONTRER) **l'ordre des éléments** sans pénalité

4^{ème} et 5^{ème} degré,

Si la mono souffle 0.30 pt à chaque fois

Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré sont une suite d'éléments ; on ne compte pas de fautes pour les arrêts entre les éléments, ni pour les pas supplémentaires entre les éléments

Pour tous les degrés

Élément supplémentaire (qui ne figure pas dans le degré exécuté) : - 0,80 pt + fautes d'exécution sur la note E

Élément mal exécuté, non chuté et recommencé - 0.50 pt + fautes d'exécution

En barres, poutre et sol

Si la gym a oublié un élément,

4^{ème} et 5^{ème} degré, elle peut le refaire MAIS AVANT LA FIN DU MOUVEMENT

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré, possibilité de le refaire à la fin

Dans tous les cas

Élément non exécuté dans l'ordre chronologique : - 0,80 pt sur la note E

ANNONCE DES DEGRES

Pas de pénalité pour mauvaise annonce de degré en Jeunes Poussines et Poussins

On peut et on doit si nécessaire enlever plus de points de fautes **que la valeur de l'élément** (ex. si un élément côté a une valeur de 1 point sur D, on pourra enlever plus d'1 point de fautes sur E)

Il y a un **barème bien précis** qu'il **faut appliquer** à chaque fois pour que la note soit **JUSTE** et même s'il s'agit de jeunes gymnastes.

Ne pas enlever les vraies pénalités pour un mouvement mal exécuté, c'est très injuste pour la gym qui fera correctement son enchaînement.

FORMATION PHYSIQUE

Mouvement noté sur **10** pts

Fautes générales principales :

Genou plié, pointe de pied, bras fléchis, déséquilibre 0.10 pt , 0.30 pt, 0.50 pt à chaque fois

Fautes spécifiques

Jambe arrière fléchie, dos rond 0.10, 0.30 pt à chaque fois

Fautes de musique 0.10 pt

Pour toute ligne de paragraphe non exécutée 0.10 pt

Pour un paragraphe entier oublié 0.80 pt (comme pour les agrès)

La Formation Physique ne peut être inversée ni en totalité, ni en partie,

sinon 0.80 pt par paragraphe oublié

BARRES

Réglages des 2 barres possibles en fonction de la taille de la gym.

C'est à la monitrice de régler la barre **avant** le début du mouvement de la gym.

Pour le 1er et 2è, la BI doit être à la hauteur de la taille de la gym. Si le matériel à disposition ne le permet **pas ne pas pénaliser** si la gym fléchit les bras

L'entraîneur a le droit d'être sur les tapis.

Si doute entre élément tenté et reconnu => tableau des éléments tentés/reconnus

Fautes principales

Élan intermédiaire : élan supplémentaire après un arrêt lorsque le corps est en ouverture 0,50pt

Ajustement des prises 0,10pt à chaque fois

Appui passif 0,30pt

Dans les 1er et 2ème degrés, pour la roulade AV

Il faut faire la différence entre les gymnastes qui ne contrôlent pas du tout la descente et celles qui essayent.

Pénalités à enlever : descente non contrôlée (ET) 0,30

suspension passive : 0,30

heurter le tapis : 1,00

élément ou passage réalisé de façon discontinue : 0,10 – 0,30 – 0,50

Au 2ème degré ELAN

Bien faire attention, l'élan est considéré comme tenté dès qu'il y a un fouetté des jambes (volontaire) et bassin décollé

Si l'élan n'est pas fait D = - 1.00 E = - 3

Pour les balancers, bien faire attention aux exigences spécifiques des degrés et regarder les croquis au début du chapitre.

TABLE DE SAUT

La gym a droit à 3 courses pour 2 sauts. Ceux-ci doivent être identiques

Pour saut avec option, si 2^{ème} saut option différente c'est le 1^{er} saut qui est noté

Si gym fait un saut avant le signal des juges : saut à refaire SANS PENALITE

Le jury doit avertir l'entraîneur avant le 2ème essai, si au 1^{er} essai le saut est nul

Le juge doit aussi avertir l'entraîneur si la gym fait un saut différent que le saut annoncé :

- Le moniteur peut alors demander l'annulation du 1^{er} essai, la gym fait le 2^{ème} essai du saut annoncé
- Le moniteur laisse le 1^{er} essai, la gym doit obligatoirement faire le même saut (pas de pénalité de 0.80 pt pour mauvaise annonce puisque nous sommes en Jeunes Poussines et Poussines).

Pour que le saut soit reconnu, il faut que la gym arrive d'abord sur les pieds.

Si chute avant pose de pieds saut nul
 Si pose de pieds puis chute saut noté et - 1 pt pour chute

Pas de pose des mains en premier sur la table : saut nul

Aide de l'entraîneur saut nul

Présence de l'entraîneur entre la table et le tremplin - 0.50
 Ou sur le tapis ou mains au dessus du tapis

3^{ème} degré

Si la gym fait 1 ou 2 pas avant le saut vertical - 0.80 + 0.50 pour manque de continuité.
 le saut vertical doit avoir aussi une hauteur assez importante en 3^{ème} degré (jusqu'à 0.80)

4^{ème} degré

Arrivée assise sur la table de saut saut nul

POUTRE

Rebonds sur le tremplin avant l'entrée : - 0,50 pt sur note **E** quelque soit le nombre de rebonds (élan supplémentaire).

S'accrocher à la poutre pour éviter la chute n'existe plus - 1.00 pt pour chute

Pour être reconnu, un élément doit être revenu au moins SUR 1 PIED sur poutre.

Si la poutre est juste frôlée ou effleurée, élément pas comptabilisé

Attention aux angles suivant les sauts

Saut enjambé : au dessus de 135 : pas de pénalité jusqu'à 90° saut reconnu,
 Sauts sissone et écart : jusqu'à 60° le saut est reconnu, donc rare qu'il ne le soit pas !
 Par contre il peut y avoir des fautes générales pour bassin non dans l'axe, jbes fléchies, déséquilibre.

ATR 1 Jbe du 3^{ème} degré, la 1^{ère} jbe peut dépasser la verticale mais pénalisation si pas alignement mains, épaules, bassin.

Le sursaut n'est pas un pas chassé : les deux pieds doivent décollés en même temps

La chorégraphie fait partie intégrante du mouvement et il faut donc penser à pénaliser les marcher pieds plats lorsque c'est précisé sur ½ pointes, les jambes non tendues dans les marcher, les bras relâchés

SOL

Bien penser aux ET

Pour les tours, la pose du talon détermine la fin du pivot.

Saut sissone et saut enjambé < 90° = élément non reconnu

Grand écart : il n'est pas obligatoire que les fesses touchent le sol pour ne pas avoir de pénalité.

➤ 150° = SP

Position non tenue	0,30
Aide des mains non autorisée (relevé de roulade ou gd écart)	0,30
Marche pied plat lorsque c'est précisé sur ½ pointes	0,10 à chq fois
Pivot pied plats	0,30

Paragraphe choré,	0.80 paragraphe entier oublié
	0,10 par tiret (max 0.80)

ROLE DU RESPONSABLE D'AGRES

Le responsable d'agrès doit :

- accueillir les clubs lorsqu'ils arrivent à l'agrès.
- signaler aux clubs le **nombre** de jury
- demander que les gyms soient réparties **correctement** par **JURY** (et non par appareil) tant en nombre et qu'en degré
(*Pénalisation sur la note de discipline si non respect de cette consigne*)
- s'assurer du nombre de gymnastes et réclamer les feuilles de notes
- relever l'ensemble des notes à la fin de la rotation
- mettre la note de discipline en accord avec les autres juges